



BAGNOLET, le 6 mai 2020

**Monsieur Alain THIRION**  
**Directeur Général**

Direction Générale de la Sécurité Civile  
et de la Gestion des Crises.  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Objet : réévaluation de l'indemnité de feu et calcul de la retraite

Monsieur le Directeur Général,

A l'issue de sept mois de conflit social, l'intersyndicale obtenait des avancées et le 28 janvier 2020, l'UNSA-SDIS recevait un courrier de la main de Monsieur Christophe CASTANER, Ministre de l'intérieur, avec un certain nombre d'engagements.

La mesure phare, ayant permis la sortie de crise, est la reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels en « permettant la revalorisation de l'indemnité de feu à hauteur de 6 points ».

Cette revalorisation de 19 à 25 % devait intervenir avant l'été.

Lors de la vidéoconférence du 17 avril 2020, le Directeur des sapeurs-pompiers a confirmé aux organisations syndicales que le principe de cette réévaluation de l'indemnité de feu était bien maintenue, mais que dans le contexte de la pandémie Covid-19, elle serait retardée de 2 ou 3 mois.

**Par la présente, nous souhaitons vous saisir sur les modalités de calcul de la retraite, quand cette réévaluation sera effective.**

En effet, pour inclure la prime de feu dans le calcul de la retraite, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) s'appuie sur un arrêté récapitulatif des indices des sapeurs-pompiers professionnels résultant de la prise en compte de l'indemnité de feu.

Ainsi, des indices fictifs (indices de la fonction publique + indemnité de feu) sont déterminés grade par grade et échelon par échelon pour servir d'assiette au calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de la carrière.

Pouvez-vous nous confirmer que, concomitamment au décret qui remplacera le taux de 19% par celui de 25% pour l'indemnité de feu, un nouvel arrêté sera bien pris pour inclure ces 6 points à l'indice fictif utilisé pour le calcul de la retraite ?

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Jérôme FRANCOIS



Secrétaire Général  
UNSA SDIS de France